

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2021

Question écrite urgente

L'Etat de Genève va-t-il se désengager de la FASE ? Comment le Conseil d'Etat organise-t-il la consultation au sujet de la politique en matière d'animation socioculturelle ?

L'animation socioculturelle agit au niveau local et se déploie en vertu du principe de subsidiarité. Dans les quartiers et les communes, l'animation socioculturelle réunit des habitant·es de toutes origines et des professionnel·les de l'action sociale et culturelle.

L'animation socioculturelle facilite la participation démocratique et l'engagement citoyen. Elle permet de lutter contre les inégalités et l'exclusion socioéconomique.

Elle permet à chacun·e de contribuer à la cohésion sociale. Les associations, qui gèrent des espaces comme les maisons de quartier, permettent à tout·e habitant·e de contribuer à la cohésion sociale en participant à des projets collectifs de proximité. Elles s'engagent à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics avec lesquels elles coopèrent en toute autonomie, au moyen d'accords contractuels.

Pendant la pandémie, le réseau associatif a vite réagi pour s'adapter à une situation en constante évolution. L'engagement et l'investissement des habitant·es dans ces structures associatives ont facilité l'élaboration de solutions ad hoc bien adaptées.

Selon les syndicats SIT et SSP notamment, les professionnel·les de l'animation socioculturelle se plaignent depuis un certain temps « d'attaques répétées visant à casser dans le domaine de l'animation socioculturelle une longue tradition de gestion horizontale ».

Ces acteurs déplorent :

- une perte du pouvoir d’agir des habitant·es sur ces espaces de démocratie participative de l’animation socioculturelle ;
- un grignotage de l’autonomie des associations au profit de l’administration centrale de la Fondation pour l’animation socioculturelle (FASe) ;
- une perte d’identité et de sens de la fondation par l’introduction de missions sans lien avec l’animation socioculturelle ;
- une imposition d’outils de management en contradiction avec les modes de fonctionnement pluriels développés dans les différents lieux d’animation.

Professionnel·les et militant·es de l’animation socioculturelle s’inquiètent par ailleurs de l’impact d’un désengagement de l’Etat dans la FASe. Un transfert de compétences de la FASe aux communes risquerait selon eux de faire perdre sa richesse à l’action sociale et culturelle de proximité, d’accentuer des tendances managériales et technocratiques déjà constatées dans la configuration actuelle.

Cette évolution se ferait au détriment des valeurs fondamentales de l’animation socioculturelle et avec le risque d’amoindrir la volonté, chez les habitants, de s’engager comme bénévoles dans les associations.

Au vu de ce qui précède, je remercie vivement le Conseil d’Etat pour les réponses qu’il voudra bien apporter aux questions suivantes :

- ***Le Conseil d’Etat travaille-t-il en ce moment à l’élaboration d’un projet institutionnel cantonal capable d’emporter l’adhésion de l’ensemble des acteurs de l’animation socioculturelle ?***
- ***Le Conseil d’Etat a-t-il fait un travail d’évaluation des entraves actuelles au développement d’un projet institutionnel en adéquation avec les valeurs de l’animation socioculturelle ?***
- ***Le Conseil d’Etat organise-t-il une consultation large pour permettre à l’ensemble des actrices et acteurs concernés par l’animation socioculturelle de faire valoir leurs visions et projets pour l’avenir de l’animation socioculturelle dans le canton de Genève ?***